

Direction générale adjointe chargée des ressources
Direction du patrimoine
Service du patrimoine immobilier

AVIS DE PUBLICITE

POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE DEPARTEMENTAL
DENOMME « DOMAINE DE NODRIS » A VERTHEUIL
SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Vu l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) disposant que :

"Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente".

Considérant que les dispositions précitées s'appliquent également à l'occupation du domaine privé des collectivités territoriales en vue d'une exploitation économique,

Vu la demande de la SARL MUSIC'ACTION tendant à occuper le Domaine de Nodris, situé 1, rue du Maquis sur la commune de Vertheuil pour l'organisation des Jeudis de Sun Ska pour la période des 19, 20 et 27 mai, les 3, 10,17 et 24 juin, les 1^{er}, 8, 15 et 22 juillet, les 19 et 26 août, les 2,9,16 et 17 septembre 2021.

Objet: organisation des Jeudis de Sun Ska sur la commune de Vertheuil

Lieu d'exécution : Domaine de Nodris, 1 Rue du Maquis à VERTHEUIL selon le plan ci-joint (parking P1-01 et live scène 2). Le hangar bois n'est pas disponible.

Conditions d'occupation : Occupation précaire et révocable, autorisation non constitutive de droits réels. Les lieux sont mis à disposition en l'état.

Redevance d'occupation du domaine de Nodris pour la période :

Les tarifs seront adoptés lors de la séance du Conseil départemental du 12 avril 2021.

Durée : l'occupation du domaine départemental de Nodris sera autorisée pour une durée d'un an. Les périodes d'occupation pour l'année 2021 sont les 19, 20 et 27 mai, les 3, 10,17 et 24 juin, les 1^{er}, 8, 15 et 22 juillet, les 19 et 26 août, les 2,9,16 et 17 septembre 2021, en fonction des contraintes sanitaires en vigueur et en conformité avec les préconisations appliquées sur le Domaine de Nodris.

Les personnes morales ou physiques organisant une manifestation culturelle, sociale, ou de l'économie solidaire soutenue par le Département doivent se faire connaître avant le

Le Département au cœur des solidarités humaines et territoriales

Département de la Gironde : 1, esplanade Charles-de-Gaulle - CS 71223 - 33074 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 99 33 33 - gironde.fr



Direction générale adjointe chargée des ressources
Direction du patrimoine
Service du patrimoine immobilier

Lundi 19 avril 2021 auprès de la Direction du Patrimoine, Service du Patrimoine Immobilier, 1, Esplanade Charles de Gaulle, 33074 BORDEAUX cedex ou par voie électrique à l'adresse : c.detraz@gironde.fr.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, le Département fera une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'il transmettra à tous les candidats s'étant manifestés dans les délais.

Le présent avis de publicité fait objet d'une publication sur le site internet du Département de la Gironde à compter du lundi 22 mars 2021.